



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230607-D2023_37_MP-CC

DECISION 2023-37

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 9 février 2022 passée entre la Commune de Puttelange-lès-Thionville et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la réalisation des travaux d'aménagement de voirie communale à Puttelange-lès-Thionville, rue de la Gare,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux « VIC – Commune de Puttelange-lès-Thionville – Aménagement de voirie – rue de la Gare », est conclu le 7 juin 2023 avec le groupement solidaire STRADEST TP / A-TECH à 57280 HAUCONCOURT, pour un montant de 354 436,38 € H.T., soit 425 323,66 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 7 juin 2023

Le Président
Michel PAQUET

Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 24 SEP. 2024